

En préambule une déclaration liminaire concernant la création d'une 5<sup>ème</sup> Ecole vétérinaire privée a été lue par l'intersyndicale.

### **1-Point de situation crise sanitaire Covid-19**

Priorité au sanitaire, adapter aux spécificités de nos établissements, enseignement pratique et technique ; Permettre aux CHUV de rester ouverts. Se former à de nouvelles méthodes, dégager des moyens pour le faire. Cohérence avec le MESRI. Stratégie d'accélération du plan numérique.

### **2-Retour de la mission confiée à M. Grégoire Thomas : échanges sur le premier retour d'expérience de la mise en œuvre de la continuité pédagogique dans les établissements d'enseignement supérieur agricoles pendant la période de crise sanitaire liée au Covid19.**

#### **Document consultable sur notre site :**

<https://www.foenseignementagricole.fr/les-instances/cneseraav/mission-observation-de-la-continuite-de-lenseignement-et-de-la-pedagogie-dans-les-etablissements-de-lesa/>

Grégoire Thomas a souligné la sidération que la crise a suscité à ses débuts. Les premiers temps, la mise en place de la continuité pédagogique s'est faite d'une façon un peu erratique. Les personnels et les étudiants ont été confrontés à plusieurs problèmes : réseau trop faible voire inexistant, accroissement énorme de la quantité et durée du travail, générant de la fatigue et aussi l'isolement des étudiants et des personnels.

Des aspects positifs ressortent de cette enquête : mobilisation des équipes inter métiers, solidarité et bienveillance.

Mais **FO** dénonce que pendant cette période de forte mobilisation, des personnels ont été mis d'office en ASA (autorisation spéciale d'absence) au risque de l'isolement. L'administration n'a pas hésité à imposer des congés, voire à les « voler ». Ne parlons pas de la prime Covid dont l'attribution a engendré des tensions dans les équipes et beaucoup de frustrations chez ceux, pourtant bien impliqués, qui pensaient avoir droit à leur part de reconnaissance.

Pour **FO**, il est important maintenant de faire l'analyse de cette période et des modes de travail mis en place, de capitaliser cette expérience pour construire. Cela doit permettre de retrouver le sens de notre travail, la formation des étudiants, en n'oubliant pas de mettre l'humain au cœur.

### **3-Avis sur le projet de décret modifiant le décret n°2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Universités de Lyon »**

Le dernier décret a été annulé par la décision du Conseil d'Etat du 8 novembre 2019, en raison de la composition irrégulière du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de

Lyon, il est par conséquent nécessaire de publier un nouveau décret, rédigé dans les mêmes termes.

*Vote : Pour : 7 / Contre : 7 / Abstention : 4*

#### **4-Avis sur le projet d'arrêté relatif au concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires**

Le décret relatif à la refondation de l'enseignement vétérinaire sur lequel le CNESERAAV s'est prononcé le 8 septembre 2020 est actuellement en cours d'étude au Conseil d'Etat. Ce texte prévoit une nouvelle architecture pour les études vétérinaires, avec la mise en place d'un recrutement post-bac. Le projet d'arrêté soumis au CNESERAAV pour avis vise à préciser les modalités de ce recrutement.

*Adopté à l'unanimité*

#### **5-Avis sur le projet d'arrêté relatif aux modalités d'admissions dans la formation conduisant au diplôme d'Etat de paysagiste**

Epreuve expérimentée pendant la crise covid s'est avérée intéressante.

*Adopté à l'unanimité*

#### **6-Avis sur le projet d'arrêté relatif à l'admission d'élèves ingénieurs civils titulaires de certains diplômes sanctionnant un premier cycle d'études supérieures à l'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg**

Après retour d'expérience d'une version suite à la crise covid, le constat d'une admissibilité par dossier est tout à fait envisageable. Renovation de l'arrêté.

*Adopté à l'unanimité*

#### **7- Avis sur le projet d'arrêté portant modification de l'annexe de l'arrêté du 29 novembre 2018 modifié relatif au cadre national sur les attendus de formation conduisant à un certificat de spécialisation agricole.**

Les demandes de modification ont été prises en compte.

*Vote : Pour : 17 / Abstention : 1*

#### **8- Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 14 juin 2004 relatif aux modalités d'élection des membres des conseils des établissements d'enseignement supérieur agricoles publics**

*Vote : Pour : 17 / Abstention : 1*

Prochain CNESERAAV 17 décembre. Plénier.

FO Enseignement Agricole B413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP - 01 49 55 81 42

[foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr](mailto:foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr) -

VISITEZ NOTRE SITE : [www.foenseignementagricole.fr](http://www.foenseignementagricole.fr)

SUIVEZ NOUS sur [www.facebook.com/foenseignementagricole/](https://www.facebook.com/foenseignementagricole/)

Et [twitter.com/FOENSAGRI](https://twitter.com/FOENSAGRI)